

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »**DEC 2019/15 – DECISION DU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ :
N° 83.073.19.33 RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/42 du 29 avril 2014, portant élection du Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/51 du 27 mai 2014, portant délégations au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L2123-1 et R.2123-1,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 20 novembre 2019 avec une remise des offres fixée au 04 décembre 2019 à 17h00,

CONSIDERANT que 5 opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des candidatures et des offres il apparait que : La société ARTELIA Eau et environnement sise 2 Avenue Lacassagne – 69452 LYON CEDEX 3, a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération ;

AGISSANT en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2014 ;

DECIDE

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée n° 83.073.19.33, avec la société Artelia eau et environnement ;

Article 2 : Ledit marché public est conclu pour un montant global de 52 745€ HT

Article 3 : Il est conclu pour une durée de 19.5 mois à compter de l'ordre de service qui sera emis postérieurement à la notification.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;

Fait au Le Luc en Provence

Le **23 DEC. 2019**

LE PRESIDENT

Maire du Cagnet-des-Maures

Jean-Luc LONGOUR

